

Les débuts de l'élevage chevalin en Suisse: 1850–1910

A. Rizzoli, Avenches

Introduction

Depuis quelques années, de profondes mutations se font sentir dans l'élevage chevalin en Suisse. En effet, cet élevage vit une ère de privatisation. L'Etat abolit les primes et tente de responsabiliser les différents protagonistes: éleveurs, fédérations d'élevage et syndicats chevalins. On se pose ainsi aujourd'hui la question de l'utilité du cheval dans notre société. Parallèlement, l'équitation est un loisir qui se démocratise. Elle ne concerne plus seulement une élite, mais touche de plus en plus de monde, dans toutes les classes de la population; c'est le développement de l'ère des loisirs, et plus particulièrement des loisirs à cheval. On touche là à un nouveau public, on se cherche d'autres buts et on trouve de nouveaux débouchés pour les éleveurs.

Les enjeux qui caractérisent le XIX^e siècle sont d'une autre nature. Un enjeu social est récurrent; il s'agit de l'antagonisme entre paysans et notables. Les premiers produisent les chevaux, mais n'ont pas de pouvoir décisionnel – ils ne sont jamais représentés dans les différentes commissions. Les seconds, les notables, et particulièrement les hommes d'armée, ne connaissent pas bien les problèmes de l'agriculture, mais sont présents dans toutes les commissions décisionnelles. Un second enjeu est celui de la défense nationale, qui englobe deux aspects: d'une part, la défense économique et le rôle du cheval dans l'économie – malgré le fort développement du chemin de fer, le cheval a son utilité dans le transport des personnes et des marchandises, et dans l'agriculture; d'autre part, la place du cheval dans la défense militaire, le cheval étant l'unique moyen de locomotion dans l'armée.

La présente contribution entend décrire ces différents enjeux, sociaux et de la défense nationale, lesquels sont accentués par l'intervention de la Confédération, qui date officiellement de 1867. Afin de contenter les uns et les autres, la Confédération essaiera un certain nombre de croisements avec des chevaux étrangers, dans l'espoir d'améliorer la race chevaline existante. Nous verrons les différentes phases de ces améliorations et leur aboutissement à l'aube du XX^e siècle. Mais auparavant, un retour s'impose sur l'état de la question chevaline au début du XIX^e siècle.

Situation de l'élevage entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle

Prospérité et pénurie

Les années 1750–1815 sont une phase de prospérité pour l'élevage du cheval en Suisse. Un grand nombre de chevaux sont achetés par des paysans de Franche-Comté, de Bourgogne et de la Champagne et revendus dans toute la France comme chevaux de travail ou pour le service de poste. Des chevaux sont également exportés vers l'Italie, où les plus légers d'entre eux partent comme chevaux de carrosse, ou encore vers l'Allemagne.

La même époque est caractérisée par des importations d'étalons étrangers, plus particulièrement normands et percherons, ou de la Franche-Comté. Ces acquisitions répondent à la demande des pays limitrophes de chevaux plus lourds. Comme l'on n'en possède pas de tels en Suisse, on est contraint de trouver des étalons de ce type à l'étranger pour alourdir la race indigène et ainsi pouvoir répondre à la demande étrangère.

A la suite des exportations massives, une pénurie se ressent dans le pays. Il devient donc nécessaire d'acheter des chevaux à l'étranger pour couvrir les besoins indigènes. En effet, avec l'intensification de l'agriculture, l'utilisation d'attelages de chevaux à la place des bovins augmente.

Vaud et Berne, cantons pionniers

Jusqu'en 1868, il n'existe pas de législation fédérale concernant l'amélioration de l'élevage chevalin. L'encouragement de cet élevage dépend des cantons, mais seuls certains d'entre eux possèdent des réglementations à cet effet: Berne, Fribourg, Soleure, Bâle-campagne, Thurgovie, Vaud, Valais, Lucerne et St-Gall.

Parmi les cantons romands, le plus actif est le canton de Vaud. En 1803, les premières mesures sont prises pour l'encouragement de l'élevage chevalin, sous la forme de primes en faveur des étalons. On désigne alors une race amélioratrice qui est la race anglo-normande, race de demi-sang. Le Conseil d'Etat demande que les reproducteurs achetés restent propriété de l'Etat et soient placés dans un établissement cantonal. Est ainsi créé un dépôt d'étalons à Lausanne, le haras des Croisettes. Les croisements continuent avec l'achat d'étalons dans le Cotentin (1819) et en Normandie

(1819 et 1823), mais ces étalons ne donnent pas satisfaction. De même en est-il des croisements faits avec les anglo-normands. Dès lors, au milieu du XIX^e siècle, l'encouragement de l'Etat de Vaud s'en tient à l'allocation de primes pour les étalons aux concours. Ce n'est qu'en 1857 qu'est voté par le Grand Conseil vaudois un décret pour l'amélioration de la race chevaline, avec l'allocation d'un crédit de 6000 francs.

Berne est le plus actif des cantons alémaniques et ce depuis le début du XVIII^e siècle. En 1760, le canton importe des étalons de demi-sang anglais et institue des concours généraux de primes. Au début du XIX^e siècle, une commission est constituée qui alloue un crédit de 12800 francs à l'élevage du cheval. D'autres cantons – Uri et Bâle-Campagne en 1851 et 1852 – demandent même au canton de Berne des renseignements sur l'organisation de son élevage. Enfin, en 1862, une loi est adoptée qui fait réaliser de grands progrès à l'amélioration des espèces bovine et chevaline. En effet, un subside de 40000 francs est à répartir entre les bovins et les chevaux – il était de 20000 francs auparavant; des registres de race (premiers stud-books) pour les animaux de l'espèce chevaline sont établis et le montant des primes est augmenté. Dès 1865, les primes sont également octroyées pour les juments poulinières.

Il est nécessaire ici de dire quelques mots sur la situation du Jura bernois, dont l'élevage chevalin a une grande importance pour le canton de Berne. Il semble qu'en 1809 le Gouvernement français commence à s'occuper de l'élevage chevalin dans le Jura, soutien qui se manifeste par l'envoi d'étalons dans cette région. En 1815, à la suite du Traité de Vienne, le Jura est annexé au canton de Berne, qui s'occupe alors de soutenir cet élevage par des primes aux étalons et aux juments, de manière plus ou moins suivie.

Les différents types de chevaux

On parle de types de chevaux et non de races, car si la base de ces chevaux est la même, on développe localement certains types de chevaux. Par exemple, dans le Jura se développe un type plus léger, adapté aux travaux auxquels on le destine, alors que dans les plaines, on développe un type plus lourd qui est utilisé pour les labours. Ces types s'identifient aux régions – on parlera ainsi du cheval de Delémont, de celui des Franches-Montagnes ou de celui de Porrentruy – et les éleveurs essaient de les différencier les uns des autres pour obtenir un animal caractéristique de leur situation géographique.

D'après les rapports cantonaux, le *cheval de Delémont*, que l'on rencontrait en particulier dans les districts de Delémont et de Moutier, était réputé pour les bonnes

proportions de son corps, rond et compact, son caractère confiant et sa bonne locomotion. Le *cheval des Franches-Montagnes*, issu du plateau des Franches-Montagnes, était un cheval puissant, recherché pour le trait, et un trotteur rapide. En ce qui concerne le *cheval de Porrentruy*, élevé dans la région du même nom, on disait souvent qu'il était surbâti, avec des jambes arquées, mais que c'était un très bon cheval de trait et de poste. Il se distinguait du cheval des Franches-Montagnes par sa plus grande taille. La dénomination de cheval des Franches-Montagnes regroupe aujourd'hui les descendants issus des différents types. Le canton de Berne compte encore un autre type de cheval, qui est présent dans le Simmental et dans d'autres régions du canton, ainsi que dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Il s'agit de la *race d'Erlenbach*, ou race du Simmenthal [sic]. Les chevaux de cette race se distinguent par leur élégance et leurs allures. Ils semblent avoir été recherchés comme chevaux de selle et de carrosse. Ce cheval étant de couleur noire et les uniformes des dragons bernois rouge et jaune, on retrouve les couleurs des armoiries de Berne! Evoquons encore la troisième race élevée en Suisse au XIX^e siècle, la race de Schwytz, appelée également *race d'Einsiedeln*. Elle est issue de Suisse centrale et le centre de son élevage est le couvent d'Einsiedeln. Mené par les moines du couvent, cet élevage a des bases anciennes, puisqu'on en trouve des traces au XVI^e siècle déjà. Les chevaux de cette race sont assez élégants et conviennent comme chevaux à deux-mains.

Les raisons de l'intervention de la Confédération

Dans les années 1860, autorités et éleveurs ont l'impression que l'élevage chevalin s'affaiblit et doit donc être amélioré. Comme nous l'avons vu plus haut, les raisons de ce déclin sont multiples: exportations en masse; élevage dans chaque canton sans ligne de conduite fixe; manque de moyens et divergence d'idées.

C'est à la demande des cantons que la Confédération intervient dans l'élevage chevalin. Berne s'adresse le premier à la Confédération, en 1863. Il demande qu'elle encourage financièrement l'élevage du cheval, étant donné que les quelques primes allouées par les cantons ne suffisent pas. La Confédération, qui emploie pour le militaire des chevaux de régiment achetés et dressés à l'étranger, commence dès lors à montrer de l'intérêt pour l'élevage du cheval. Le Conseil fédéral nomme une commission qui est chargée d'examiner les mesures à prendre pour améliorer la situation, ce au point de vue militaire. Son idée est donc d'encourager la production d'un cheval pour les besoins de l'armée, afin d'assurer un nombre suffisant de chevaux pour la

défense nationale et pour le service de selle notamment. Mais les races de chevaux qui existent en Suisse ne remplissent pas les conditions requises pour un cheval de selle. La seule solution est toujours l'importation de chevaux étrangers.

Le but de la Confédération est l'élaboration et la mise en application d'un programme d'amélioration de l'élevage. La première étape consiste à demander aux cantons leur position et leurs actions en la matière au moyen d'un questionnaire. De ce sondage, il ressort les éléments suivants:

1. Tous les cantons demandent l'aide de la Confédération et en ont besoin, car leurs structures cantonales, législatives et financières sont peu développées en matière d'élevage chevalin.
2. Le but à atteindre n'est clair pour personne. Les préférences de certains vont au cheval de race percheronne, d'autres encore veulent le cheval d'Erlenbach. Bref, le type du cheval améliorateur n'est pas encore défini, et suscite déjà des controverses.

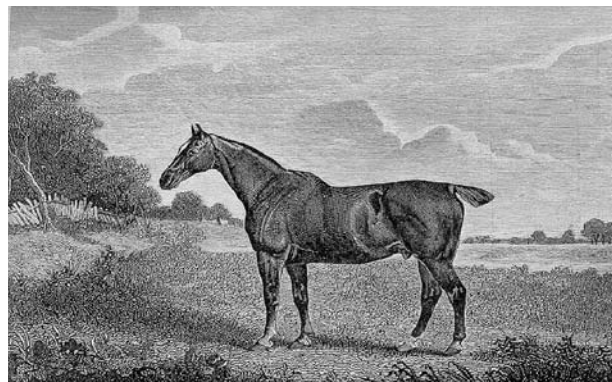
Ce manque d'unité des cantons en ce qui concerne le type de cheval à utiliser est un obstacle pour la Confédération. Ce problème s'est déjà vu et se rencontrera encore longtemps, tant qu'une ligne stricte ne sera pas définie. En 1868, le Conseil fédéral, devant ces difficultés, *impose* en somme un type améliorateur qui est le cheval de demi-sang anglais. Quatorze cantons se déclarent prêts à participer aux projets de la Confédération, manifestant une volonté quasi générale de s'investir dans l'amélioration de l'élevage.

Les différentes phases dans l'amélioration de l'élevage

A partir de 1868, on peut distinguer trois périodes dans l'amélioration de l'élevage. Ces périodes correspondent à des essais de croisement avec l'importation de races de chevaux différentes. L'idée qui prédomine est de produire un cheval allégé qui servira de cheval de selle pour l'armée. C'est pourquoi, dès 1868, la Confédération défend le demi-sang anglais.

Essais avec le cheval de demi-sang anglais, 1868–1884

Dès l'automne 1868, des voyages sont effectués en Angleterre pour acheter les chevaux de demi-sang anglais demandés par les cantons. Ainsi, en 1869, on importe 2 étalons et 17 juments de demi-sang anglais; en 1870, 17 juments et, en 1872, 4 étalons et 7 juments. D'après les rapports cantonaux, il semble que la qualité des produits est médiocre.



Demi-sang anglais, gravure tirée de Graf C. G. Wrangler, Die Rassen des Pferdes, 1908.

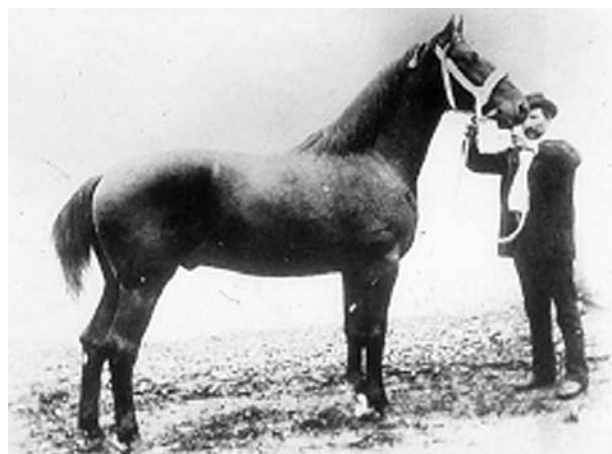
Voyant ces mauvais résultats, les cantons demandent moins d'étalons étrangers et utilisent des reproducteurs d'autres origines, et plus particulièrement des étalons anglo-normands, dont les descendants paraissent répondre au but visé.

Soulignons tout de même que ces croisements ne sont pas seulement négatifs. En effet, parmi les étalons importés se trouve *Leo I*, l'arrière-grand-père de *Vaillant*, un des fondateurs de la race des Franches-montagnes d'aujourd'hui.

Importation de chevaux anglo-normands dans les années 1880

Après ces premiers essais avec le demi-sang anglais, et malgré les déceptions, le but d'élevage est conservé, mais on importe désormais des chevaux anglo-normands. Cette importation dure pendant une vingtaine d'années et jusqu'en 1898 sont achetés 204 anglo-normands.

Les rapports des jurys parlent favorablement des importations, tant des étalons que des produits. Mais les milieux concernés émettent des critiques et ne sont toujours pas satisfaits des résultats obtenus. Les militaires, d'une part, aimeraient importer des chevaux plus légers encore, de type pur-sang. Les paysans, d'autre



Imprévu, anglo-normand, né en 1886. Archives Haras national.

part, ne reconnaissent plus, dans le cheval obtenu par croisement avec des demi-sang, l'animal dont ils ont besoin pour le travail de la terre; ce cheval ne leur est d'aucune utilité.

Dès 1890, importation de chevaux de pur-sang et de trait

En 1890, trois étalons de pur-sang sont importés en Suisse: *Masque de fer XX*, *Uxbridge XX* et *Bec Hellouin XX*. La commission qui s'est chargée de l'achat de ces étalons comprend en particulier le colonel Potterat, vétérinaire en chef de l'armée et commissaire fédéral pour les épizooties. On le connaît encore aujourd'hui pour avoir rédigé et publié un stud-book, le *Stud-Book suisse: Répertoire des étalons améliorateurs nés et importés en Suisse de 1857 à 1894*, en 1895.

Mais une telle infusion de sang provoque un grand affinement des produits. Une fois de plus, les éleveurs sont mécontents et découragés. Au cours des mêmes années, ils demandent un changement dans la direction donnée à l'élevage, voulant que la production du cheval de trait soit encouragée autant que celle du cheval de demi-sang. Ainsi, à partir de 1896, on importe des étalons de trait moyen et de trait lourd: des bretons, des percherons et des shires, chevaux solides et avec de l'os. De plus, la Confédération alloue des subsides pour des étalons belges ardennais importés. C'est à partir de ce moment que les effectifs chevalins seront enfin à la hausse.



Masque de fer, pur-sang anglais, né en 1890. Archives Haras national.

L'élevage à la veille de la Première Guerre mondiale

Reconnaissance de deux types de chevaux

A l'aube du XX^e siècle, aucune disposition législative ne définit de manière précise le type de cheval à élever. Confronté à un mécontentement grandissant dans

le monde des éleveurs, lesquels ne trouvent pas d'utilisation au cheval léger défendu par la Confédération, le Département fédéral du commerce, de l'intérieur et de l'agriculture décide finalement de donner à l'élevage deux directions différentes: d'une part, la production d'un cheval de taille moyenne, aussi renforcé que possible, approprié au service de la selle et de la voiture, et donc cheval à deux mains, et d'autre part, la production d'un cheval pour le service de trait, qui devra pouvoir être employé tout d'abord comme artilleur de trait.

Malgré la définition de deux buts d'élevage, ce sont des années de flottement, puisque certains éleveurs oscillent entre les deux orientations. Il semble qu'en 1910, pourtant, les choses soient claires. Par exemple, à la VIII^e Exposition suisse d'agriculture, à Lausanne, le programme de l'exposition chevaline met en évidence la séparation de l'élevage suisse en deux groupes bien distincts: le demi-sang à deux fins et le cheval de trait. Le cheval de trait obtient la préférence, puisque seulement 2 étalons de demi-sang sont exposés, contre 25 étalons de trait.

Mais bien que l'engouement pour le cheval de trait soit manifeste parmi les éleveurs, les primes octroyées aux syndicats du cheval de selle sont plus élevées jusqu'en 1918. Ainsi, quelques syndicats produisent le cheval de selle uniquement en vue d'obtenir les primes plus élevées accordées à ce type de cheval. En traitant sur un pied d'égalité les deux types de syndicats, on éviterait ce genre de problèmes. Ainsi, en 1918, on met sur un pied d'égalité les syndicats des deux catégories, selle et trait.

Création des syndicats

En 1904, le Département fédéral de l'agriculture propose la constitution de syndicats dont les buts d'élevage seraient les suivants: «Le syndicat a pour but de produire soit un cheval de dragon ou d'artillerie apte au service de selle (cheval de demi-sang renforcé et près de terre, avec une bonne ligne de dessus), soit un cheval de trait bien étoffé, mais avec une bonne allure.» Il ne s'agit donc pas vraiment de produire un type pour l'armée et un pour l'agriculture, mais plutôt deux types différents pour l'armée. L'un, le plus léger, est le cheval de dragon et d'artillerie, apte au service de la selle. Le second est le cheval de trait bien étoffé et bien allant ou cheval d'artillerie proprement dit. Mais ce second type est un cheval de trait léger.

Dès 1905, des syndicats fleurissent dans chaque canton. Ils se consacrent à l'un ou l'autre des deux buts d'élevage, selon les caractéristiques de la région. Le type à élever doit être le même pour tous les membres et doit pouvoir être produit par l'accouplement de

juments inscrites au syndicat avec un étalon de même race. Certains syndicats sont divisés en deux branches, l'une poursuivant la production du cheval de trait, et l'autre celle du cheval de selle. On constate une tendance générale à l'augmentation des syndicats de trait. En 1909, la plupart des syndicats d'élevage jurassiens choisit définitivement le «cheval du Jura». Cette tendance ne fait que s'accroître puisqu'en 1917, on compte 18 syndicats pour le cheval de selle et 48 pour le cheval de trait. En 1930, seuls 8 syndicats se consacrent au cheval de selle, contre 60 au cheval de trait.

Conclusions

En matière d'élevage chevalin, les buts des paysans et des militaires sont opposés: armée d'un côté, de l'autre agriculture. Malgré les efforts de la Confédération et la bonne volonté déployée, les intérêts des uns et des autres sont trop divergents pour trouver un «cheval-compromis». On vit donc trente ans d'hésitations, de vicissitudes, de stagnation pour finalement arriver à la conclusion qu'un seul type de cheval ne conviendrait jamais à tous et ne pourrait répondre à tous les besoins.

On comprend également que ce n'est pas uniquement par l'importation que l'on améliorera la race. Peu à peu, on renonce aux achats étrangers et on cherche à assurer la remonte annuelle des reproducteurs par l'élevage des étalons dans le pays même. Cette tâche sera facilitée par la création du Dépôt fédéral d'étalons et de poulains à Avenches, en 1899.

Aujourd'hui, ce dépôt existe toujours et a pour nom le Haras national.

Au cours du XX^e siècle, il s'est affirmé comme soutien de l'élevage, rôle qu'il occupe encore aujourd'hui. Bien que la Confédération se soit peu à peu désengagée de l'élevage ces dernières années, le haras – qui dépend lui-même de la Confédération – reste actif dans l'élevage du cheval.

Aujourd'hui, il soutient surtout le cheval des Franches-Montagnes. L'enjeu social est toujours présent. L'antagonisme entre paysans et notables du XIX^e siècle se mue en un antagonisme entre le franches-montagnes comme cheval de loisirs, élevé dans les milieux paysans, et le demi-sang comme cheval de compétition, dans les milieux bourgeois. La constellation que l'on trouvait à la fin du XIX^e siècle est donc semblable un siècle plus tard.

Adresse de correspondance

Anne Rizzoli, Haras national, 1580 Avenches

Enregistrement du manuscrit: 15 septembre 2003

Accepté sous cette forme: 25 octobre 2003